

**Communiqué du Collectif contre la criminalisation du mouvement social :**

## **Non ! Braquer une manifestation n'est pas un geste responsable.**

**5 militants Rennais ont été envoyés en détention ce mercredi 31 mai, dans le cadre d'une opération politico-policrière.**

Mardi 30 mai, 6h, à Rennes. Des policiers font sauter des portes : bélier, boucliers, cagoules, armes de poing, fusils d'assaut. Des appartements sont retournés et sept personnes arrêtées. Un mois plus tôt, lors d'une manifestation, un motard de la police nationale dégainait son arme de service et mettait en joue les manifestants qui lui hurlaient de baisser son pistolet.

### **La manifestation Ni Le Pen Ni Macron du 27 avril 2017**

Pendant l'entre-deux tours de l'élection présidentielle, le 27 avril dernier, des rassemblements et des manifestations ont lieu dans toutes les grandes villes de France avec pour mot d'ordre "Ni Le Pen Ni Macron". À Rennes, le centre-ville est complètement bouclé et occupé par des centaines de policiers casqués et armés. Malgré cela, 1500 à 3000 manifestants se retrouvent dans une ambiance festive. Afin d'éviter d'être nassés pendant plusieurs heures comme ce fût le cas lors de la manifestation précédente le 23 avril, le cortège s'élançait dans un parcours improvisé.

N'étant pas parvenu à empêcher la manifestation de se tenir, le dispositif policier se met en branle et tente à plusieurs reprises de bloquer et d'encercler la marche. Deux motards de la police nationale se positionnent sur le pont Féval, au-dessus des voies ferrées, afin d'anticiper le parcours des manifestants. L'avant du cortège court en direction des deux policiers pour ouvrir la voie à la manifestation. Une des motos démarre, tandis que l'autre reste sur place. Des manifestants bousculeront le motard pour l'encourager à déguerpir.

C'est à ce moment précis que celui-ci descend de son véhicule, saisit son arme de service et menace la foule en la mettant en joue. Face à cette réaction aussi disproportionnée qu'effrayante, les manifestants partent en courant pendant que certains s'époumonent en lui criant de baisser son arme. Finalement, il remontera sur sa moto et partira comme il aurait pu le faire dès le début. Il se fera reconnaître 1 jour d'ITT pour dommage « psychologique ». Fin de l'épisode « agression d'un motard en marge d'une manifestation à Rennes ».

Mais la pression policière s'est encore accrue contre la manifestation, avec trois arrestations arbitraires (notamment pour récupérer la caméra d'un manifestant). Elles donneront lieu à des accusations fantaisistes : des pierres ont été glissées dans les poches des manifestants pour trouver une raison de les embarquer en l'absence de faits réels à leur reprocher. La fin de la manifestation s'est soldée par une nasse à la Croix Saint Hélier, où les derniers lycéens présents ont subis des violences graves de la part des policiers. Le communiqué de l'équipe médical dénonce : « Plusieurs personnes ont été victimes de coups de pied dans les parties génitales, la cage thoracique, de clefs d'étranglement et de coups à la tête ».

### **Nous ne nous laisserons pas intimider**

Toutes les autres tentatives de manifestations entre avril et mai avaient rapidement été écourtées par des violences policières, des nasses, des arrestations. Celle-là, voyait, en prime, la normalisation d'un geste insensé, à grand renfort de déclaration préfectorale et maintenant de montage judiciaire. Non ! Braquer une arme de poing sur une foule ne sera jamais un geste responsable, cette foule fut-elle en colère de se voir constamment réprimée pour avoir simplement essayée de manifester.

L'affaire qui se présente aujourd'hui n'est pas sans nous rappeler les modes opératoires de la

police lors d'assignations à résidence, d'interdictions de manifester et d'autres arrestations fallacieuses dans le cadre des mouvements contre la loi Travail ou contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Nous percevons bien le double enjeu de ces opérations. D'un côté, il y a la répression de l'opposition politique afin d'assurer un début de quinquennat sans réaction, de l'autre, il y a l'augmentation et la consolidation de la marge de manœuvre des policiers.

Ce 31 mai, cinq des sept personnes arrêtées la veille ont été présentées devant le tribunal en comparution immédiate, elles seront toutes envoyées en détention préventive en attente de leur procès le 21 juin après avoir demandé un délai pour préparer leur défense. Ceci leur sera notamment reproché par la juge comme une preuve de leur « dangerosité » qui justifie un mandat de dépôt, tout comme l'usage de leur droit de garder le silence en garde-à-vue.

Ce vendredi 2 juin, une des trois personnes arrêtées le jour même de la manifestation passera elle aussi devant le juge.

Nous qui prendrons part aux mouvements sociaux qui s'annoncent, et qui comprenons bien le message lancé par le pouvoir, nous affirmons notre solidarité avec les inculpés et exigeons l'abandon immédiat de toutes les poursuites dont ils font l'objet.

**Il n'est pas question de nous laisser intimider et nous appelons dans un premier temps à prendre part au rassemblement de soutien au camarade arrêté le 27 avril, ce vendredi 2 juin à 16h devant la cité judiciaire, à l'occasion de son procès. D'autres actions de solidarité seront organisées dans les prochains temps.**

(Le collectif contre la criminalisation du mouvement social s'est formé à Rennes au printemps 2016 pour faire front contre la répression qui s'est abattue sur le mouvement contre la loi Travail, regroupant des organisations politiques et syndicales, des groupes et des individus)